



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-19-22

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 27 mai 2019.

**Règlement RV-2019-19-22 modifiant le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt.**

Ce règlement a pour objet de décréter de nouveaux travaux et l'acquisition de parcelles de terrains et d'une servitude pour réaliser le projet, d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt, de modifier la taxe spéciale générale ainsi que les taxes spéciales de secteurs, de remplacer les annexes de ce règlement par de nouvelles annexes, tout en conservant le même objet et le même terme d'emprunt.

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 juillet 2019.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 7 août 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

---

Anne Bernier, avocate